



## Acquisition garage dans une copro

Par **Frangil**, le 19/01/2022 à 09:24

Bonjour ,

J'ai acheté il y a quelques années a un bailleur Social un appartement , et récemment j'ai acheter un Garage en sous sol dans le meme immeuble mais je n'ai reçu qu'un emetteur pour acceder au sous sol ce qui n'est pas terrible . En principe en matiere de fermeture vous recevez 2 cles minimum...Si ma copine mets son vélo dans le garage nous devons partir en meme temps !!!

Je me suis adressée a la personne concernée qui m'a répondu :

" Une place de stationnement = un émetteur. Le but étant de limiter l'occupation sans droit ni titre. En cas de perte ou de vol, vous devez nous communiquer l'information dans les plus brefs délais. Afin que nous désactivions l'émetteur perdu . Ensuite suivant le stock, soit un émetteur est disponible au retrait dans notre agence soit une commande doit être passée. "

Cela veut dire que, si je perds mon emetteur, ma voiture bloquée dans mon garage, je ne peux plus aller travailler, cela m'inquiète beaucoup surtout que je viens de lui poser la question et que, 7 jours après, je n'ai toujours pas de réponses. Je lui ai même proposé de me fournir un émetteur non activé en secours, qui ne serai paramétré qu'en cas de perte.

Puis je exiger un second emetteur, d'autant qu'ils viennent de remplacer les emetteurs de mon entrée et là j'en ai reçu 3 sans le demander. Quelle logique !

Merci pour votre aide.

[size= 11.0pt; font-family: 'Arial',sans-serif]Cordialement Françoise[/size]

Par **youris**, le 19/01/2022 à 12:10

bonjour,

je suppose que vous êtes en copropriété si vous avez acheté un appartement et un garage dans cet immeuble.

la fixation du nombre de télécommande ou d'émetteur dépend de votre .A.G.

Salutations